



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

MUNICIPALITÉ DE COSSONAY

Nouvelle répartition des dicastères

COSSONAY L'élection des deux nouveaux municipaux M. Joachim Cretegy et M. Jean-Claude Challet le 9 juillet dernier implique pour la Municipalité une nouvelle répartition des dicastères. Celle-ci a eu lieu le 10 juillet, en même temps que la répartition des délégations au niveau des associations intercommunales.

Pour l'occasion, il s'agissait de profiter du remaniement pour simplifier la distribution des tâches municipales et assurer une meilleure cohérence à chaque dicastère. Dans ce processus, les compétences spécifiques de chaque membre de la Municipalité ont bien entendu été prises en compte. La répartition finale des dicastères peut être consultée en ligne sur le site de la Commune de Cossonay: www.cossonay.ch.

Au niveau des changements notables, Mme Valérie Induni, syndique, échange les finances contre l'aménagement du territoire et l'urbanisme avec M. Claude Moinat. Tous deux collaboreront pour mener à bien la révision du plan d'affectation mis à l'enquête en fin de semaine.

Mme Florence Texier-Claessens, en charge notamment de la cohésion sociale (ce qui regroupe l'enfance et la jeunesse, les écoles, le logement, l'intégration et les cultes), reprend les sports, dont s'occupait M. Philippe Zufferey, et le tourisme, dont s'occupait Mme Induni. M. Moinat récupère la police des constructions à M. Zufferey.

Dicastères des deux nouveaux élus

Concernant les deux nouveaux élus, Jean-Claude Challet a la charge de la voirie, des parcs et jardins, des forêts, ainsi que des questions d'environnement et de durabilité, ainsi que la sécurité: cela équivaut en grande partie à l'ancien dicastère de M. Bernard Ebener.

Quant à Joachim Cretegy, il hérite des bâtiments communaux, succédant à M. Zufferey, de la santé et de la sécurité au travail, de l'informatique, des transports et mobilité ainsi que de la promotion économique, auparavant prise en charge par Mme Induni.

En ce qui concerne les associations intercommunales, M. Challet rejoint le comité di-

recteur de l'ASPIC (Association de la piscine intercommunale des Chavannes) et le comité directeur du SDIS (Service défense incendie et secours région Venoge).

À noter aussi que Mme Induni conserve la présidence de l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay), bien qu'elle ait quitté le dicastère s'occupant des questions sociales, en raison de son rôle dans le Conseil des régions d'action sociale et au Conseil de politique sociale (CPS). Pour le reste, les autres représentations restent les mêmes au niveau des comités directeurs: seules les représentations liées aux conseils intercommunaux changent pour tenir compte des départs de MM. Ebener et Zufferey.

Les cinq membres de la Municipalité se réjouissent de mettre leurs compétences, leur enthousiasme et leur force de travail au service de la Commune de Cossonay et de ses habitant(e)s, en collaboration avec l'ensemble du personnel communal. ■



COSS INFO



Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

EN BREF

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **lundi 28 août 2023 à 20h15**, en la salle du Conseil communal, à la Maison de Ville. La Municipalité rappelle que ces séances sont publiques. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs peuvent être consultés sur le site Internet www.cossonay.ch ou sollicités au Greffe municipal, selon les horaires d'ouverture de l'administration communale.

PAMtine

La Municipalité rappelle que la cantine scolaire PAMtine est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour tous les enfants scolarisés de la 1P à la 6P, domicilié(e)s et/ou enclassé(e)s à Cossonay. Pour tout renseignement, la Bourse communale est atteignable au 021 863 22 00.

Goûtine - Accueil des enfants de 5/6/7/8 P HARMOS l'après-midi

La Municipalité rappelle également que la structure d'accueil communale La Goûtine accueille les élèves de 5/6/7 et 8P. Elle offre la possibilité aux élèves habitant Cossonay ou scolarisé(e)s à Cossonay, de bénéficier d'une prise en charge dès la fin de l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi dès l'issue des cours et jusqu'à 18h30 au plus tard. Pour tout renseignement utile, la Bourse communale est atteignable au 021 863 22 00.

Cours de français

La Commune de Cossonay, en collaboration avec celle de La Sarraz, met des cours de français à disposition des habitant(e)s migrant(e)s et immigré(e)s de toute la région. Ceux-ci coûtent CHF 200.- par an, frais d'inscription de CHF 20.- en sus. Renseignements et inscriptions auprès du Greffe municipal, au numéro 021 863 22 00 ou via secretariat@cossonay.ch.



Centre de tri des déchets Contrôle des accès

Des contrôles seront prochainement entrepris au Centre de tri des déchets afin de s'assurer que les personnes y accédant disposent bel et bien du droit de s'y rendre. Aussi, nous vous remercions de vous munir de votre carte d'accès avant votre prochain passage dans ce lieu. ■

**LA MUNICIPALITE ET LES COLLABORATEURS
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE
VOUS SOUHAITENT UNE BONNE FIN D'ÉTÉ!**

PROCHAINE VISITE GUIDÉE DE LA VIEILLE VILLE LE SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

La prochaine visite guidée de la Vieille Ville de Cossonay, menée par l'équipe des guides du patrimoine, composée de MM. Roland Auberson, Christian Pouly, Nicolas Baudet, et de Mme Vanessa Burdet, aura lieu le **samedi 23 septembre 2023 dès 10h00**.

L'inscription est obligatoire, soit auprès du Greffe municipal, soit sur le site Internet communal www.cossonay.ch, rubrique tourisme.

Le prix de la visite est de CHF 10.- par personne dès 18 ans. Le rendez-vous est fixé à 10h00 à l'Avenue du Funiculaire, à la hauteur de l'arrière du cinéma Casino.

Pour tous renseignements, les collaborateurs du Greffe municipal se tiennent à disposition au 021 863 22 00.

Ne manquez pas cette occasion de découvrir ce lieu chargé d'histoire, même si vous le côtoyez régulièrement!

